



Pays de la Loire

recensement
agricole
2010

La viticulture en bassin Val de Loire – Centre

L'évolution du vignoble sur le bassin Val de Loire – Centre entre 2000 et 2010 s'est caractérisée par une concentration de la production dans les grandes exploitations accompagnée d'une disparition progressive des petites exploitations. Le vignoble est le plus souvent destiné à produire du vin portant une appellation. Cependant, suite à des crises dans certains départements, des viticulteurs tendent à vendre leur vin « sans indication géographique ». La vinification a principalement lieu en cave particulière. Les exploitants individuels, jusque là majoritaires, tendent à disparaître au profit des formes sociétaires tandis que les âges d'installation et de départ à la retraite augmentent.

Un vignoble essentiellement destiné au vin de cuve d'appellation

En 2010, le terroir viticole du bassin Val de Loire – Centre occupe 62 400 hectares, contre 67 800 hectares en 2000 (- 8 %), entretenus par 6 400 exploitations contre 19 600 exploitations en 2000 (- 67 %). Le vignoble à raisin de cuve domine largement avec 62 100 hectares répartis entre 6 300 exploitations. Il représente 99,5 % des surfaces en vigne du bassin. La surface moyenne s'élève à 9,8 hectares soit

0,8 hectare de plus que la moyenne nationale. Les vignes à raisin de table, très marginales, couvrent seulement 50 hectares et concernent 1,5 % des exploitations cultivant la vigne. S'y ajoutent 140 hectares de vignes-mères de porte-greffes (0,2 % du vignoble) et 100 hectares de pépinières viticoles (surfaces n'étant pas considérées comme du vignoble).

Des surfaces viticoles en baisse

Région	Département	Superficie du vignoble (ha)		Variation 2000-2010
		2000	2010	
Pays de la Loire		39 400	35 800	- 9 %
	Maine-et-Loire	20 100	20 400	1 %
	Loire-Atlantique	17 100	14 200	- 17 %
	Vendée	1 900	1 000	- 45 %
	Sarthe	300	200	- 9 %
Centre		23 000	21 800	- 5 %
	Indre-et-Loire	10 300	9 900	- 4 %
	Loir-et-Cher	8 100	7 000	- 14 %
	Cher	3 600	4 100	14 %
	Indre	700	500	- 27 %
	Loiret	200	200	- 10 %
Poitou-Charentes		2 700	2 100	- 21 %
	Vienne	1 800	1 300	- 24 %
	Deux-Sèvres	1 000	800	- 16 %
Bourgogne		1 300	1 500	15 %
	Nièvre	1 300	1 500	15 %
Auvergne		1 300	1 100	- 16 %
	Allier	700	700	- 7 %
	Puy-de-Dôme	600	500	- 27 %
Total Val de Loire - Centre		67 800	62 400	- 8 %

Lecture : les chiffres de superficies ont été arrondis à la centaine

Champ : exploitations cultivant des vignes
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les bassins viticoles structurent le vignoble français. Définis en 2006, les bassins viticoles sont des espaces distincts des régions administratives et cohérents tant par le type de production que l'organisation de la filière. Le bassin Val de Loire – Centre s'étend des Pays de la Loire jusqu'au Puy-de-Dôme mais les régions Pays de la Loire et Centre représentent 92 % du vignoble. Il se compose d'un cœur de vignoble regroupant les vins du bassin nantais, les vignobles Anjou-Saumur et ceux de Touraine. Un ensemble de vignobles périphériques s'étendant le long des affluents de la Loire y est rattaché. Ce bassin présente donc une grande hétérogénéité géographique.

La surface en vigne des régions Pays de la Loire et Centre a peu évolué entre 2000 et 2010. Cependant, les régions possédant peu de vignes comme l'Auvergne et le Poitou-Charentes ont proportionnellement subi une plus forte diminution de la taille de leur vignoble entre 2000 et 2010.

Les départements les plus impactés par la baisse de leur superficie en vigne sont globalement ceux qui en avaient déjà le moins en 2000. La Vendée a connu un net repli de son vignoble (- 45 %), ainsi que le Puy-de-Dôme et l'Indre (- 27 %) et la Vienne (- 24 %). Certains départements

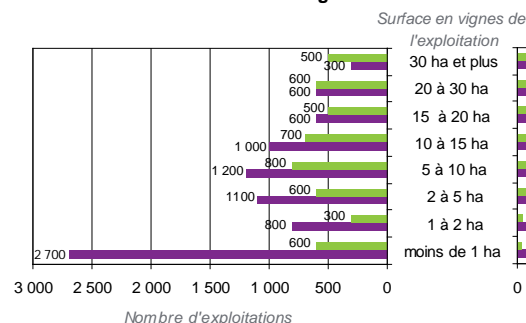
gros producteurs, comme la Loire-Atlantique qui représente un quart du vignoble du bassin en 2000, ont également subi une forte diminution de leur surface de vignoble. Cette baisse est en partie liée aux plans successifs d'arrachage engagés depuis 2004 dans le vignoble du Muscadet.

Les exploitations qui ne commercialisent pas leur vin disparaissent

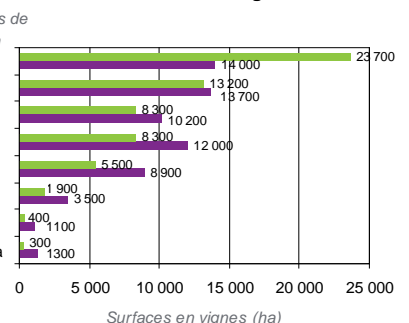
Parmi les exploitations qui cultivent la vigne, plus d'un tiers ne commercialise pas sa production en 2010. Il s'agit majoritairement de petites exploitations (au nombre de 2 200) dont la superficie moyenne ne dépasse pas un hectare ; soit 3 % de l'ensemble du vignoble. La moitié des exploitants qui les dirigent a plus de 60 ans. En 2000, les 11 400 petites exploitations du bassin représentaient 58 % des exploitations viticoles et 4,6 % de la surface du vignoble. La disparition de ces exploitations correspond à un phénomène structurel. En effet, chaque ferme entretenait un petit lopin de vigne que la famille utilisait pour sa consommation individuelle. De nos jours, cette pratique disparaît. Dans la suite de ce document, la population des viticulteurs ne commercialisant pas de vin est écartée ; le champ de l'étude est donc limité à 4 440 exploita-

Le vignoble se concentre dans les grandes exploitations commercialisant du vin

Répartition du nombre d'exploitations viticoles selon leur surface en vigne



Répartition des superficies en vigne selon la taille du vignoble



Lecture : les chiffres des superficies et de nombre d'exploitations ont été arrondis à la centaine

Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : SSP – Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

tions du bassin soit 70 % des exploitations viticoles et 99 % des surfaces en vigne.

Les surfaces viticoles se concentrent

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations possédant une surface en vigne inférieure à 30 hectares diminue (- 50 %), tandis qu'augmente celui des exploitations ayant une surface en vigne supérieure à 30 hectares (+ 60 %). Ainsi, la surface totale de vignoble des exploitations ayant au moins 30 hectares de vignes passe de 14 000 à 23 700 hectares, soit une augmentation de 70 %. Globalement, près d'un quart des exploitations

viticoles du bassin cultive au moins 20 hectares de vigne et concentre 60 % de la surface viticole. En 2000, seules 10 % des exploitations détenaient au moins 20 hectares de vignes. L'agrandissement du vignoble pour certaines exploitations traduit un phénomène de concentration. Il est variable selon les régions mais est particulièrement prégnant dans les Pays de la Loire où, en 10 ans, la surface moyenne du vignoble détenue par une exploitation

est passée de 9 à 19 hectares (contre 8 à 14 hectares pour l'ensemble du bassin Val de Loire - Centre). Par ailleurs, en termes de dimension économique, les exploitations viticoles glissent vers la catégorie « moyennes et grandes » exploitations. Ainsi, 70 % des exploitations sont « moyennes et grandes » en 2010 contre 49 % en 2000. Elles concentrent 98 % du vignoble du bassin Val de Loire - Centre (94 % en 2000).

Des exploitations surtout spécialisées en viticulture d'appellation

En 10 ans, la part des exploitations spécialisées en viticulture est passée de 72 % à 79 %. La spécialisation se mesure par la part des exploitations classées dans l'OTEX viticulture. En 2010, elles sont

3 510 et concentrent 91 % de la superficie du vignoble. Par ailleurs, la part des exploitations spécialisées en viticulture d'appellation est passée de 63 % en 2000 à 73 % en 2010. Les exploitations spé-

cialisées en viticulture d'appellation sont 12 fois plus nombreuses que les autres exploitations viticoles.

La spécialisation des exploitations viticoles s'accroît

Spécialisation (OTEX)	Nombre d'exploitations			Superficie du vignoble (ha)		
	2000	2010	Diff. (%)	2000	2010	Diff. (%)
Grandes cultures	430 5 %	250 6 %	- 41 %	860 1 %	860 1 %	0 %
Maraîchage-horticulture	30 0 %	10 0 %	- 60 %	220 0 %	50 0 %	- 80 %
Viticulture d'appellation	5 210 63 %	3 240 73 %	- 38 %	56 900 88 %	55 120 89 %	- 3 %
Autre viticulture	760 9 %	270 6 %	- 64 %	590 1 %	1 180 2 %	101 %
Fruits	130 2 %	40 1 %	- 69 %	440 1 %	240 0 %	- 47 %
Elevages spécialisés	420 5 %	80 2 %	- 80 %	600 1 %	240 0 %	- 59 %
Polyculture, poly-élevage	1 270 15 %	540 12 %	- 58 %	5 130 8 %	3 980 6 %	- 22 %
Ensemble	8 240	4 440	- 46 %	64 720	61 650	- 5 %

Lecture : les chiffres de superficies et de nombre d'exploitations ont été arrondis à la dizaine. Les chiffres verts correspondent à la proportion (%) d'exploitations de chaque catégorie parmi les exploitations viticoles.

Par exemple, en 2000, les exploitations spécialisées en viticulture d'appellation représentaient 63 % des exploitations viticoles commercialisant leur vin.

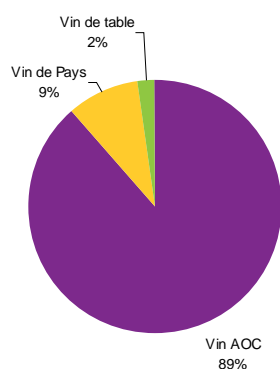
Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Vignoble d'appellation et caves particulières

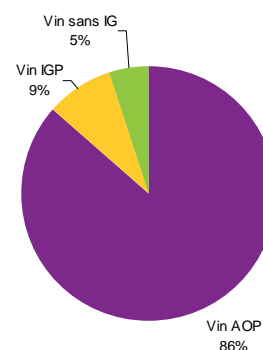
Le vignoble du Val de Loire – Centre est majoritairement placé sous appellation. En 2010, 95 % de la surface en vigne est destinée à la production de vin sous indication géographique : AOP (86 %) et IGP (9 %). En 2000, la part des vignes AOC était de 89 %. En 10 ans, la surface en vigne sans indication géographique est passée de 2 % à 5 %. Cette évolution est en partie liée aux difficultés rencontrées dans certains vignobles, notamment celui de l'AOP Muscadet qui connaît une crise depuis 2009. Pour y faire face, certains viticulteurs ont fait le choix de commercialiser sans l'appellation une partie de leurs vins pourtant issus de vignes classées en AOP. Ce phénomène de reclassement s'explique par des choix stratégiques des producteurs afin d'adapter leur offre à la demande du marché ou bien par le reclassement des volumes produits au long de la filière de récolte, vinification et commercialisation. Au plan national, seulement 62 % de la

Répartition de la superficie du vignoble selon la vocation des vignes en 2000 et 2010

Superficie du vignoble par destination en 2000



Superficie du vignoble par destination en 2010



Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

superficie du vignoble français est destinée à un vin sous AOP, 24 % à un vin avec une IGP et 4 % à du vin sans IG, les 10 % de superficie restante sont destinés à

la production d'eau de vie. Le bassin Val de Loire – Centre se distingue donc par la large valorisation de ses vins en appellations.

La vinification a principalement lieu dans les caves particulières

Dans le Val de Loire – Centre en 2010, 72 % des vendanges sont vinifiées en cave particulière, 12 % en cave coopérative et

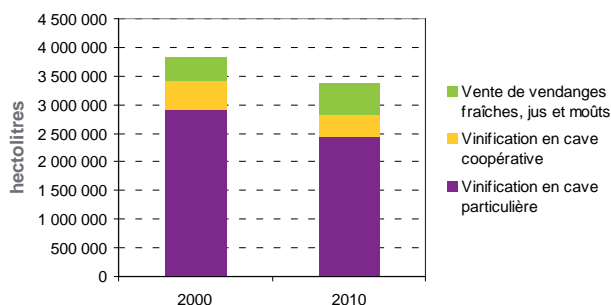
16 % sont vendues en vendange fraîche, jus et moûts. La part de la vendange vinifiée en cave coopérative est particuliè-

rement faible dans le bassin comparativement au niveau national qui enregistre une part moyenne de 37 %. Par ailleurs,

au sein du bassin, il existe des disparités départementales. Ainsi, avec des parts respectives de 50 %, 46 % et 65 %, le Loiret, la Vienne et l'Allier transforment davantage leur vin en coopérative. En revanche, la Loire-Atlantique ne vinifie que 4 % de sa récolte en cave coopérative. Les autres départements, gros producteurs du bassin, comme l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher vinifient autour de 10 % de leur production en coopérative. Le Maine-et-Loire, quant à lui, se situe à 18 %. Historiquement, les créations de caves coopératives ont toujours été peu nombreuses dans le Val de Loire. Dès les années 1970, certaines disparaissent par fusion. Cette concentration est particulièrement forte dans le bassin malgré le faible nombre d'adhérents. Le bassin privilégie toujours

La vinification en cave particulière est privilégiée

Destination de la vendange pour les cuves 2000 et 2010



Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

le fonctionnement en cave particulière : 80 % des exploitations spécialisées, quasiment la même part qu'en 2000, vinifient en cave particulière contre 45 % au niveau national.

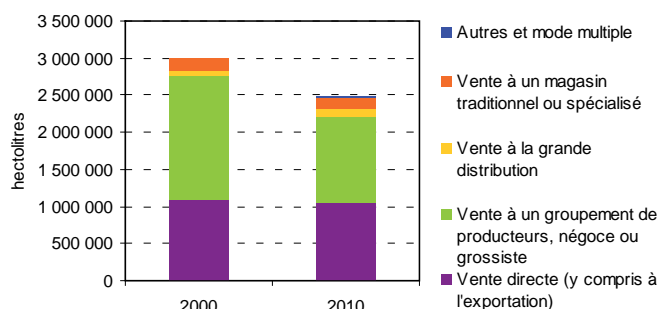
Des modes de commercialisation variés

Pour commercialiser leur production, les viticulteurs ont le choix entre la vente directe ou le recours à un tiers tel qu'un groupement de producteurs ou un magasin.

A l'échelle du bassin, 58 % de la production viticole (72 % au niveau national) est commercialisée à travers des circuits indirects tels que des groupements de producteurs, le négoce ou un grossiste. Cette forme de commercialisation reste dominante bien que légèrement inférieure à son taux de 2000 (63 %). La quantité de vin écoulé en vente directe est stable, autour d'un million d'hectolitres en 2010, comme en 2000. Cependant, le volume global des ventes de vin baisse de 17 % entre 2000 et 2010. Le poids de la vente directe passe ainsi de 37 % en 2000 à 42 % en 2010. En outre, les formes de commercialisation diffèrent selon les zones du bassin. Les vignobles périphériques situés dans le Cher, le Loiret, la Nièvre, l'Allier ou encore dans la Sarthe écoulent la majorité de leur production en vente directe (entre 50 et 80 % de la production). En revanche, les départements de la Touraine (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher), de l'Anjou-Saumur (Maine-et-

La part de la vente directe s'accroît

Evolution des modes de commercialisation du vin entre 2000 et 2010



Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Loire, Deux-Sèvres) et ceux de la partie Ouest (Vendée, Loire-Atlantique) privilégient la commercialisation par des groupements de producteurs, le négoce ou des grossistes. La vente via les grandes surfaces ou les magasins spécialisés représente 10 % de l'ensemble des volumes de vente en 2010, contre 7 % en 2000. La vente directe peut être vue comme une force car elle garantit un contact direct entre le consommateur et le producteur. Cette proximité induit une fidélisation à la production et un contrôle des débouchés

par l'exploitation. Elle procure donc une plus grande résilience aux variations de marchés. En 2010, 60 % des volumes de vin sont vendus en bouteilles contre 33 % en 2000. Ce renversement de tendance durant la décennie résulte principalement d'une évolution des modes de consommation (disparition de la mise en bouteille par l'acheteur) et de l'intérêt porté par les viticulteurs au packaging de leurs produits. La bouteille est mieux adaptée pour véhiculer une image ou un domaine qu'un conditionnement en vrac.

Davantage de formes sociétaires

Le statut d'exploitation individuelle est encore très présent dans le bassin Val de Loire – Centre. En 2010, ce statut concerne 51 % des exploitations. Le Val de Loire – Centre perd presque la moitié de ses exploitations viticoles en 10 ans. Cette chute s'accompagne d'une forte diminution du nombre d'exploitants individuels. Le nombre de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) a également diminué de 45 %. Les exploitants optent désormais plus volontiers pour l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) ou les sociétés commerciales ou coopératives. Comme dans l'ensemble des filières, le passage à des formes sociétaires se généralise. Le recours à ces types d'exploitations permet la dissociation des patrimoines personnels et professionnels ou la mise en commun du travail et du matériel. L'EARL permet d'assurer un statut

Evolution des statuts des exploitations viticoles entre 2000 et 2010

Statut des exploitations	Nombre d'exploitations		Variation (%)
	2000	2010	
Exploitant individuel	6 120	2 280	- 63 %
GAEC	580	320	- 45 %
EARL	1 010	1 280	27 %
Groupement de fait	40	10	- 68 %
Autre société civile (SCEA)	400	430	8 %
Société commerciale	80	110	27 %
Autres personnes morales ou physiques	20	20	4 %
Ensemble	8 240	4 440	- 46 %

Lecture : les chiffres de nombre d'exploitations ont été arrondis à la dizaine

Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

aux membres de la famille qui désirent travailler sur l'exploitation et de faciliter la transmission de celle-ci. En outre, elle autorise l'apport de capitaux extérieurs et permet d'affronter des marchés de plus en plus concurrentiels par la constitution d'une structure économique plus forte. Désormais les EARL concentrent 42 %

des surfaces du vignoble, contre 26 % pour les exploitations individuelles. Taille et statut des exploitations sont liés. La superficie moyenne d'une exploitation sous forme sociétaire type GAEC ou EARL (20 ha) est trois fois supérieure à celle d'une exploitation individuelle (7 ha).

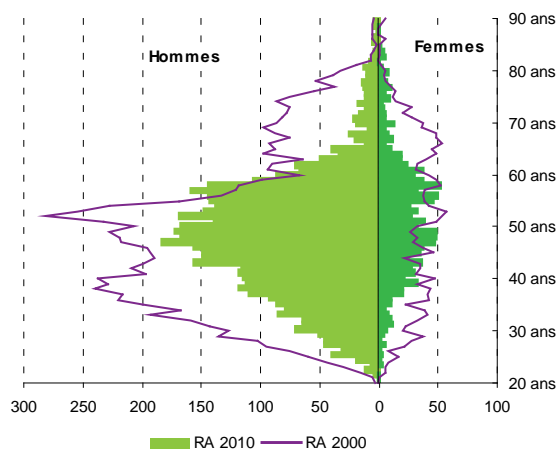
Près de 50 % des viticulteurs du bassin ont 50 ans et plus

En 2010 comme en 2000, les viticulteurs (chef et coexploitants) spécialisés ont en moyenne 49 ans (50 ans pour les chefs et 46 ans pour les coexploitants). C'est aussi l'âge moyen des autres agriculteurs du bassin. Les viticulteurs âgés d'au moins 60 ans représentent 15 %, ceux d'au moins 50 ans, 47 %. Parmi ces derniers, 60 % ignorent qui leur succédera ou pensent que leur exploitation disparaîtra et un tiers déclarent un successeur au sein de la famille. Parmi les viticulteurs spécialisés, 22 % ont moins de quarante ans, ce qui correspond à la moyenne nationale.

La comparaison des pyramides des âges des viticulteurs des années 2000 et 2010 laisse apparaître un glissement vers les âges les plus avancés. La base étroite de la pyramide de 2010 traduit un déficit de jeunes viticulteurs et la difficulté de renouveler la profession. En 2010, seulement 22 % des chefs et coexploitants viticoles ont moins de 40 ans, ils étaient 30 % en 2000. Ce déficit de jeunes viticulteurs est plus marqué que pour l'ensemble des exploitations du bassin (26 % pour l'ensemble des moyennes et grandes ex-

Entrée en activité et départ à la retraite retardé pour les viticulteurs du bassin Val de Loire - Centre

Pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants



Champ : exploitations viticoles commercialisant leur vin
Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

ploitations en 2010). Par ailleurs, conséquence de la fin des mesures de départ anticipé à la retraite, la forte diminution du nombre d'actifs masculins constatée à 54 ans en 2000 est observée à 58 ans en 2010. En 2000, les viticulteurs de 61 ans ou plus sont près de 22 %. En 2010, ils

ne sont plus que 13 %. Il y a encore 10 ans, cette classe d'âge était nombreuse à n'entretenir que quelques ares de vignes. Il semblerait que cette population, avec un faible potentiel de production n'ait pas été renouvelée : disparition ou reprise par une autre exploitation.

Une population qui peine à se féminiser

Dans le bassin, la population viticole est moins féminisée que celle des autres orientations technico-économiques : 20 % des chefs et coexploitants viticoles spécialisés sont des femmes, contre 26 % pour les chefs et coexploitants, toutes

productions confondues. La viticulture peine à se féminiser dans le Val de Loire – Centre : la part des femmes ayant un statut de dirigeante est restée stable à 20 % entre 2000 et 2010 (moyenne nationale 27 %). La féminisation s'accroît seule-

ment avec l'âge. En effet, la proportion de femmes atteint 30 % parmi les viticulteurs de 60 ans et plus car les femmes succèdent souvent à leur conjoint lorsque celui-ci prend sa retraite.

Définitions

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et répond à certains critères :

- elle a une activité agricole de production, de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, ou encore de mise à disposition de superficies en pacage collectif ;
- elle atteint une certaine dimension, 1 hectare de surface agricole utilisée (SAU) ou 20 ares de cultures spécialisées ou une production supérieure à un seuil. En ce qui concerne la viticulture, les surfaces minimales sont de 20 ares de vignes ou 10 ares pour une vigne en aire AOP ou 5 ares en AOP Champagne. Les superficies de vignes d'une exploitation agricole qui a 1 hectare de SAU sont prises en compte, y compris si ses superficies en vigne sont inférieures à 20 ares.
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS) des exploitations. Dans le cas du vin, la PBS est calculée en fonction des surfaces pouvant être revendiquées en AOP ou en IGP. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS totale permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique ou OTEX). Une exploitation est spécialisée si au moins les deux tiers de la PBS viennent d'une production donnée. L'OTex viticulture comprend les exploitations spécialisées dans la production de vin, de raisin de table et les pépinières.

La segmentation de l'offre de vin est, depuis 2009, similaire à celle des autres produits alimentaires. Les vins anciennement dénommés AOC bénéficient désormais d'une appellation d'origine protégée (AOP) et les vins de pays d'une indication géographique protégée (IGP). Les autres vins sont dénommés vins sans indication géographique (VSI).

Le contenu de ce document est tiré d'un « rapport de groupe commandité tutoré 2011-2012 intitulé *Panorama de la viticulture en bassin Val de Loire – Centre et évaluation de la mesure de restructuration de l'OCM vitivinicole* », disponible sur demande auprès du centre de documentation d'AgroParisTech-ENGREF.



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Rédaction : Benjamin Balioue, Marine de Talhouët, Charles Hazet, Ingénieurs-élèves des Ponts, des eaux et des forêts ; Jo Cadilhon, Centre d'études et de prospective ; Sylvie PAVEN, SRISE Pays de la Loire

- Composition : Bénédicte GUY
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2012